

DELEGATION DE Mme Emmanuelle AJON

Implantation de défibrillateurs sur Bordeaux.

Madame Emmanuelle AJON, Conseiller Municipal, présente le rapport suivant :

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2010

Question écrite d'Emmanuelle Ajon

Concernant l'implantation de défibrillateurs sur Bordeaux

Monsieur le Maire,

Plus de 40 000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre elles pourraient être sauvées grâce à des défibrillateurs en libre accès.

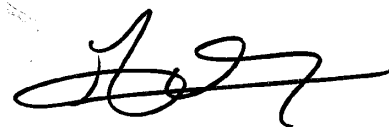
Plusieurs grandes villes comme Paris, Nantes ou Montreuil, se sont engagées dans leur mise en place. En effet, elles sont conscientes que le nombre de vies sauvées pourrait être du même ordre de grandeur que le nombre de tués par accident de la circulation routière.

En octobre 2009, je vous avais déjà alerté sur ce sujet, et demandé un état des lieux de ces équipements de première urgence et d'utilité publique, en termes de nombre et de lieux d'implantation.

Vous m'aviez alors répondu que la ville avait installé 19 défibrillateurs dont certains devaient être redéployés après le fameux épisode de vaccination grippale de l'année dernière. Mais surtout le docteur Cazenave m'avait alors affirmé que sous peu de temps une cartographie exacte des lieux d'implantation privés et publics serait mise en ligne sur le site municipal bordeaux.fr.

Le choix d'une large communication me semble pertinente afin de rendre cette prévention encore plus optimale car, dans ce domaine médical d'urgence, chaque jour est susceptible de sauver une vie... et nous sommes aujourd'hui à plus de 365 jours de votre annonce. Je souhaiterais donc connaître l'avancée de ce projet.

Monsieur le Maire, préférez-vous attendre l'obligation qui vous sera faite par le schéma régional prévu par la loi HPST à une politique volontariste, malgré les déclarations passées ?



Emmanuelle AJON
Conseillère Municipale

M. LE MAIRE. -

Nous avons une question écrite de Mme AJON qui va la poser si elle le veut bien.

MME AJON. -

Monsieur le Maire, plus de 40.000 personnes en France meurent chaque année d'un arrêt cardiaque et plusieurs milliers d'entre-elles pourraient être sauvées grâce à des défibrillateurs en libre accès.

En octobre 2009 je vous avais déjà alerté sur ce sujet et j'avais demandé un état des lieux de ces équipements de première urgence et d'utilité publique en termes de nombre et de lieux d'implantation.

Vous m'aviez alors répondu que la Ville avait installé 19 défibrillateurs, dont certains devaient être redéployés après le fameux épisode de vaccination grippale de l'année dernière. Mais surtout le Docteur CAZENAVE m'avait alors affirmé que sous peu de temps une cartographie exacte des lieux d'implantation privés et publics serait mise en ligne sur le site municipal bordeaux.fr.

Le choix d'une large communication me semble pertinente afin de rendre cette prévention encore plus optimale, car dans ce domaine médical d'urgence chaque jour est susceptible de sauver une vie, et nous sommes aujourd'hui à plus de 365 jours de votre annonce. Je souhaiterais donc connaître l'avancée de ce projet.

Monsieur le Maire, préférez-vous attendre l'obligation qui vous sera faite par le schéma régional prévu par la loi HPST, à une politique volontariste malgré les déclarations passées ?

M. LE MAIRE. -

Non. Je ne préfère pas attendre. Mais M. CAZENAVE va nous dire pourquoi.

M. CAZENAVE. -

Madame, Monsieur le Maire, nous sommes convaincus comme vous de l'utilité de la présence de défibrillateurs et de la nécessité d'une large communication destinée à informer les administrés de leur répartition sur le territoire bordelais et de leur mode de fonctionnement.

A ce jour, pour ce qui concerne notre seule collectivité, 19 défibrillateurs sont implantés par la municipalité dans nos bâtiments et nos espaces publics : piscines, stades, parcs... avec des personnes responsables et formées auxquels ils sont rattachés.

Un groupe de travail s'est créé à l'initiative de la mairie, piloté par nos services, en concertation avec la Fédération Française de Cardiologie, le SAMU et un représentant de l'Agence Régionale de Santé.

Evidemment la mise en place d'une cartographie accessible à tous a été retenue comme prioritaire et fait aujourd'hui partie d'un plan régional dans le cadre de la lutte contre les maladies cardiovasculaires. L'Agence Régionale de Santé pilote un groupe d'experts à cette fin.

A ce jour il n'est pas encore possible de disposer de cette cartographie, mais tout au plus d'informations non exhaustives provenant d'associations ou d'acteurs privés.

Compte tenu des délais nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif régional, la Ville va donc pour 2011 apporter sa contribution à l'élaboration de la cartographie bordelaise par une collaboration avec l'ISPED.

Elle va également intensifier les actions de formations destinées au grand public qui sont considérées comme prioritaires. A l'instar des animations « Quai des sports » accomplies

durant l'été, il est prévu de poursuivre ces actions de formations lors des grands événements bordelais.

Parallèlement, un marché sera passé par la Ville de Bordeaux au cours du 1^{er} semestre 2011 afin d'étoffer sur les trois prochaines années le parc existant de défibrillateurs semi-automatiques par des appareils automatiques. Leur implantation se fera en accord avec les membres du groupe régional du plan de lutte contre les maladies cardio-neuro-vasculaires, et en tenant compte bien sûr du parc public et privé existant déjà sur la Ville.

M. LE MAIRE. -

Ça veut dire qu'on va passer de 19 à combien, et dans quel délai ?

M. CAZENAVE. -

Une cinquantaine, Monsieur le Maire, dans un délai de 3 ans.

M. LE MAIRE. -

3 ans ?

M. CAZENAVE. -

Sauf si nous bénéficions d'une ligne budgétaire plus importante.
(Exclamations)

M. LE MAIRE. -

Les 19 qui sont en place, ils ont servi ?

M. LE MAIRE. -

C'est-à-dire pas du tout... Mais prévenir c'est important.

Bien. 5 heures, mes chers collègues. On a tous été très bons. On a bien tenu. Maintenant on a besoin d'aller se restaurer.

Donc je vous souhaite à tous collectivement de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2011 en vous conviant à partager le dîner.

(La séance est levée à 19 h 55)